

Étude comparée sur le contrôle citoyen de l'activité parlementaire : Colombie, France, Mexique

Document de synthèse des 3 études nationales

Février 2015
Claire Launay-Gama

Étude comparée sur le contrôle citoyen de l'activité parlementaire : Colombie, France, Mexique

Document de synthèse des 3 études nationales¹

Février 2015

Claire Launay-Gama²

¹ Étude Colombie : Mónica Pachón, Beatriz Helena Gil (Universidad de los Andes, Bogotá) et Marcela Escandón (Instituto de Ciencia Política, Bogotá) ; Étude Mexique : Ana Joaquina Ruiz (UNAM, México DF) ; Étude France : Lucie Anizon avec l'accompagnement de Pierre-Yves Guihéneuf (Institut de la Concertation, Paris).

² Responsable du programme Amérique latine de l'Institut de recherche et débat sur la gouvernance (IRG) : coordination des trois études sur le contrôle citoyen de l'activité parlementaire.

SOMMAIRE

7	Le contexte de la rencontre
9	1. Le contrôle citoyen : une alternative à la démocratie représentative ?
12	2. Le contrôle citoyen : une pratique diversifiée qui s'enracine en Amérique latine
17	3. L'impact et les effets du contrôle citoyen
21	4. Des obstacles pour la mise en pratique et l'impact du contrôle citoyen
25	5. Vers un dialogue démocratique
31	Liste des intervenants

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

- **Le programme co-production de l'action publique de l'IRG**

L'Institut de recherche et débat sur la gouvernance (IRG)³ a pour objectif d'identifier et d'analyser, sur le plan international, les pratiques innovantes d'interaction entre les institutions publiques et les acteurs non étatiques (société civile, secteur privé, citoyens...) permettant l'élaboration de régulations efficaces et légitimes au sein de la sphère publique.

Depuis quelques décennies, des dispositifs qui réunissent acteurs étatiques et non étatiques ont vu le jour au travers de processus de consultation, de participation, de négociation, de concertation, ou encore de contrôle et d'évaluation. Ces nouvelles modalités de l'action publique se sont multipliées à travers le monde. Elles se développent souvent à une échelle locale, mais aussi nationale voire internationale. Elles sont en rapide évolution et varient d'un contexte culturel à l'autre, d'un secteur à l'autre.

Dans le cadre de son programme thématique « co-production de l'action publique », l'IRG analyse le fonctionnement et les effets de ces dispositifs pluri-acteurs. L'Institut s'intéresse en particulier aux processus de suivi et contrôle citoyen dans différentes régions du monde. Il s'agit notamment d'étudier les différentes modalités du contrôle et en quoi il permet de renforcer l'efficacité et l'impact de l'action publique.

- **Le lancement et la réalisation d'une étude comparée sur le contrôle citoyen de l'activité parlementaire en France, au Mexique et en Colombie**

L'activité parlementaire est un champ fondamental de l'action publique. Ces dix dernières années, de nombreuses initiatives citoyennes de suivi et de contrôle de l'organe législatif sont nées en Amérique latine (Congreso Visible en Colombie; Fundar et Fundación Este País au Mexique). Par ailleurs, en France, des blogs,

3 <<http://www.institut-gouvernance.org/>>

sites internet et think tank ont été lancés sur le suivi de l'action publique en général. L'IRG a souhaité identifier ces expériences et engager une analyse sur l'exercice et les effets de ce contrôle citoyen sur l'action législative.

En 2014, l'IRG décide alors de lancer une étude comparée sur les pratiques de contrôle citoyen de l'activité parlementaire dans trois pays : Colombie, France et Mexique. Ce travail reçoit le soutien du fonds « réserve parlementaire » du député des Français d'Amérique latine, Sergio Coronado. Dans chaque pays une équipe de 1 ou 2, ou 3 chercheurs est constituée et l'IRG assure la coordination de l'étude ainsi qu'un accompagnement méthodologique.

L'objectif de l'étude est d'offrir un panorama des expériences de contrôle citoyen de l'activité parlementaire dans chaque contexte national : Colombie, France et Mexique. Dans chaque pays, il s'agit alors d'identifier les acteurs de ce contrôle de l'activité parlementaire, d'étudier les mécanismes et stratégies mis en place et de regarder les effets sur l'institution et les parlementaires. Par ailleurs, grâce à une typologie des organisations menant un travail de contrôle citoyen dans chaque pays⁴, ce travail a également vocation à provoquer l'échange d'expériences entre pays d'Amérique latine mais également entre l'Amérique latine et la France.

Nous présentons donc ici deux types de produits⁵ :

- La présente synthèse
- 3 études nationales (1 par pays), basées sur 7 études de cas illustrant le contrôle citoyen sur l'activité parlementaire :

Colombie

La loi d'accès à l'information publique 2014 : un succès citoyen

La réforme de la loi de participation citoyenne 2012

⁴ Nous invitons le lecteur à regarder en détail les typologies proposées par chaque étude nationale qui précisent l'identité et l'action de ces organisations.

⁵ IRG, Contrôle citoyen de l'action parlementaire, <<http://www.institut-gouvernance.org/es/dossiers/motcle-dossiers-71.html>>.

La pénalisation de la discrimination en Colombie

France

La lutte de l'Association Nationale de Défense des Victimes de l'Amiante (ANDEVA)

L'association Démocratie Ouverte et sa plateforme Parlement et Citoyens

Mexique

Une coalition en faveur de la santé des femmes

L'initiative Parlement ouvert

Dans cette présentation/synthèse nous tirons les principaux enseignements de cette étude comparée. Nous aborderons 5 points en démontrant les similitudes et différences entre pays : la crise de confiance envers les Parlements (1), les définitions et interprétations du contrôle citoyen (2), les acteurs de ce contrôle (3), les stratégies employées (4) et enfin, ses effets (5).

Nous remercions toute l'équipe de recherche pour son travail ainsi que Sergio Coronado, député des Français d'Amérique latine, pour son soutien.

1. DES TRADITIONS PARLEMENTAIRES DIFFÉRENTES MAIS UNE CRISE DE CONFIANCE GÉNÉRALISÉE ENVERS L'INSTITUTION

La France, le Mexique et la Colombie ont des traditions différentes quant au mode d'élection et au fonctionnement de leur Parlement.

Le Parlement français est composé de deux assemblées parlementaires : le Sénat et l'Assemblée Nationale. L'Assemblée est composée de 577 députés, élus au scrutin uninominal majoritaire direct, dont le mandat est renouvelé tous les cinq ans ; les 343 sénateurs sont élus par des collèges électoraux, pour six ans. Par ailleurs, après l'instabilité parlementaire de la IIIème et IVème République, la Constitution de 1958 impose un fort contrôle du pouvoir exécutif sur le pouvoir législatif.

En revanche, au Mexique, depuis la fin des années 1990, lors de la transition démocratique, le Parlement plus communément appelé « Congrès » acquiert une certaine indépendance face au pouvoir exécutif. Selon Ana Joaquina Ruiz, auteure de l'étude mexicaine, il pourrait même devenir une instance « de reddition des comptes horizontale ». Il est composé de la Chambre des députés et du Sénat. La Chambre des députés est composée de 500 députés élus tous les trois ans. 300 sont élus à la majorité simple au scrutin uninominal et 200 sont élus au scrutin proportionnel⁶. Ce mode d'élection a été choisi pour éviter la sur-représentation d'un même parti au sein de l'Assemblée, ce qui fut le cas pendant longtemps au Mexique avec l'hégémonie du Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI). Le Sénat quant à lui est composé de 128 membres élus pour 6 ans.

⁶ Les députés proviennent de 5 circonscriptions électorales. Dans chacune d'entre elles, les partis proposent une liste et selon la quantité de votes obtenus on décide du nombre de députés par liste qui sera élu.

Pendant la même période, la Colombie vit une transition démocratique avec le vote en 1991 d'une nouvelle Constitution qui régit encore aujourd'hui les institutions du pays. Le pouvoir du Président sur le Parlement est limité. La Colombie dispose également d'un système de représentation bicaméral. La Chambre des représentants est composée de 166 députés, 161 sont élus par département ainsi que dans le district-capital de Bogota . Les 5 autres représentent des « circonscriptions spéciales » (communautés indiennes, communautés noires et communautés de Colombiens résidents à l'extérieur du pays – 10% de la population). Le Sénat est composé de 102 membres dont 2 proviennent des « circonscriptions spéciales indiennes ».

Les modes de représentation varient d'un pays à l'autre et on observe une plus forte indépendance des Parlements mexicain et colombien vis-à-vis de l'exécutif. Néanmoins, les trois études mentionnent une crise de confiance des citoyens envers cette institution. Les citoyens des trois pays souffrent en effet d'un accès limité à l'information publique et questionnent certaines pratiques clientélistes des parlementaires. De plus, au Mexique, l'indépendance du Parlement semble compromise actuellement. L'étude colombienne quant à elle s'arrête notamment sur l'influence des forces armées illégales au sein de l'Institution. En 2011-2012 un nombre important de députés de la Chambre est en effet accusé d'avoir des liens avec les milices paramilitaires⁷. Dans le cas mexicain, les citoyens regrettent le manque de sanctions attribuées aux députés. Cette rupture de confiance entre citoyens et acteurs de la vie politique constitue une des principales motivations pour l'exercice d'un suivi et contrôle rigoureux de l'activité parlementaire par les citoyens. (2)

⁷ Groupe armé illégal d'extrême droite proche des narcotrafiquants.

2. SUIVI, VIGILANCE OU CONTRÔLE CITOYEN ?

Les définitions et les interprétations conceptuelles du contrôle citoyen peuvent varier d'un pays à l'autre. Notons également que le contrôle citoyen ne fait pas l'objet d'une définition commune sur le plan académique. Néanmoins, on note une forte convergence entre les trois pays sur les intentions et le déroulé de l'exercice. Il s'agit donc plus d'une différence de langage ou d'interprétation du concept voire de nuance entre les termes qu'une vraie différence de sens.

Par ailleurs, le langage utilisé est également dépendant du contexte politique national et du caractère récent ou long de l'exercice. Voyons donc les définitions proposées par les auteurs.

Les études colombiennes et mexicaines rapprochent le contrôle citoyen de la reddition des comptes. Elles se réfèrent toutes les deux à Peruzzotti⁸ et Smulovitz : « un mécanisme de contrôle vertical, non électoral, des autorités publiques basé sur les actions d'un ample spectre de mouvements sociaux ou d'opérations médiatiques. » Au Mexique, on considère d'ailleurs que le contrôle citoyen est l'usage des mécanismes institutionnalisés de reddition des comptes. L'auteure de l'étude mexicaine ajoute qu'au Mexique le contrôle citoyen est une notion relativement récente, c'est une version de la participation citoyenne institutionnalisée réalisée par des ONG professionnelles⁹.

En France, l'auteure explique que le contrôle citoyen est encore une notion assez floue. Que jusqu'il y a quelques années, c'est l'exécutif qui détenait le monopole du contrôle parlementaire. Puis, ce sont les grandes corporations ou les « corps intermédiaires » divisés en secteurs qui assumaient la discussion ou négociation avec les institutions. Néanmoins, à partir de la fin des années 2000 les

⁸ Enrique Peruzzotti, « La política de Accountability Social en América Latina », Ernesto Isunza Vera & Alberto Olvera (dir.), *Democratización, Rendición de Cuentas y Sociedad Civil: participación ciudadana y control social*, México: Porrúa, CIESAS, UV & Cámara de Diputados, 2006.

⁹ Ernesto Isunza Vera & Alberto Olvera, *Democratización, Rendición de Cuentas y Sociedad Civil: participación ciudadana y control social*, op. cit.

initiatives d'open data¹⁰ sont à l'origine d'un double mouvement : faire évoluer la transparence sur l'activité parlementaire et donc donner les moyens aux citoyens de demander des comptes aux élus. Elles provoquent aussi parallèlement une implication plus grande des citoyens dans la vie parlementaire : création d'outils d'interpellation des parlementaires, commentaire des projets de loi, etc. Néanmoins, Lucie Anizon rappelle que « le terme de contrôle citoyen n'est pas le plus approprié pour décrire ces activités. ». Les acteurs parlent davantage de suivi, surveillance car le « le terme de contrôle peut être entendu comme négatif, comme moyen de surveiller et punir ».

Reddition des comptes, participation institutionnalisée d'organisations professionnelles, suivi, vigilance ; l'activité de contrôle recouvre cette terminologie. Au-delà de ces définitions, nous observons que le contrôle citoyen est une pratique récente qui contraste avec les modes habituels d'évaluation des institutions étatiques par d'autres institutions publiques indépendantes. Il s'agit d'une pratique de participation active qui permet à des citoyens, des organisations sociales, ou des médias, de contrôler le déroulement des affaires publiques et d'agir pour une responsabilisation des décideurs publics¹¹. À travers une large gamme d'actions, l'objectif est de veiller à ce que l'utilisation des ressources publiques (humaines et financières) s'inscrive dans des politiques qui répondent aux besoins et aux aspirations des populations¹².

Étudions alors maintenant le type d'acteurs (3) puis les stratégies employées pour mener l'exercice de contrôle de l'activité parlementaire (4).

¹⁰ Suivant l'étude française, « open data est un mouvement d'ouverture des données publiques qui commence aux États-Unis en 2005 et prend une ampleur nationale avec l'élection de B. Obama en 2008. C'est en 2009 que le mouvement d'OpenData se diffuse au niveau local en France, et il faut attendre 2011 pour que l'État français se saisisse de cette question et entame un processus de réflexion à ce sujet, processus qui aboutit sur la création par décret en 2011 d'Étalab. ».

¹¹ La responsabilisation renvoie ici au principe et aux mécanismes qui requièrent d'un acteur de l'action publique qu'il rende des comptes (au sens large) sur l'action qu'il a mise en œuvre auprès de ceux qui l'on mandaté pour agir. Elle traduit le renforcement de la « responsabilité » des acteurs de l'action publique, concept clé de la gouvernance démocratique qui peut prendre des formes très différentes dans ses modalités d'application.

¹² IRG, La coresponsabilité de l'action publique, <<http://www.institut-gouvernance.org/fr/analyse/fiche-analyse-520.html>>.

3. DIVERSITÉ ET PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS DU CONTRÔLE CITOYEN

Chaque étude dresse une typologie des acteurs impliqués dans le contrôle de l'activité parlementaire. Nous proposons ici quatre catégories communes aux différents pays : les acteurs étatiques, les acteurs non étatiques qui mène un contrôle de l'activité parlementaire en général, les acteurs non étatiques qui mènent un travail de plaidoyer sur des thématiques particulières, les médias de communication.

Revenons sur ces différents acteurs :

- **Les acteurs étatiques :**

Ils sont surtout mentionnés dans l'étude française puisqu'ils ont travaillé à l'ouverture des données publiques dans le cadre du mouvement global de l'open data mentionné antérieurement. Il s'agit en particulier du « Secrétariat général à la modernisation de la vie publique » et du site portail « viepublique.fr ». Ces organismes ont amené les différentes institutions publiques à s'engager dans le chantier de la transparence de l'information et de l'accès libre aux données publiques. Dans le cas de la Colombie et du Mexique, les auteurs sont plus réticents sur la volonté et la capacité des institutions publiques à publier leurs informations. On note néanmoins un effort important des institutions et de la société civile colombiennes avec le vote de la loi d'accès à l'information publique en mars 2014. Dans le cas du Mexique, si certaines institutions, dont le gouvernement lui-même, ont pris des initiatives dans ce sens avec la « création de l'Alliance pour un parlement ouvert »¹³, un blocage persiste quant au vote d'une loi sur l'accès à l'information publique. Le gouvernement mexicain a été le fondateur de cette initiative mais le Parlement s'y engage sous la pression des organisations de la société civile.

¹³ Cette initiative a fait l'objet d'une fiche de cas pour le Mexique.

Notons pour terminer sur ce point que le Parlement, organe de représentation citoyenne, devient également un acteur-clé dans le champ de l'incidence politique. En Colombie et au Mexique, il devient l'objet central du contrôle citoyen. En effet, dans ces deux pays le Parlement est l'institution qui est censé incarner la représentation démocratique du l'échelon local à l'échelon national. Par ailleurs, il peut également exercer un contrôle sur le pouvoir exécutif. C'est donc une institution qui sera privilégiée par les organisations pour exercer un contrôle citoyen

- **Les acteurs non étatiques qui mènent un contrôle sur l'activité parlementaire en général :**

En France, au Mexique et en Colombie ce sont des organisations de la société civile organisée comme Transparency France, Transparencia por Colombia, Transparencia Mexicana qui luttent pour la transparence de l'information publique.

Il existe également des organisations qui se spécialisent davantage sur le contrôle du Parlement : le programme « Congreso Visible » et « l'observatoire législatif » qui, depuis une dizaine d'années, en Colombie, informent le citoyen de ce qui se passe au sein du Parlement via un site web et l'envoi de bulletins législatifs mensuels. Au Mexique, trois organisations avec une ancienneté similaire : « Vision legislativa », « Borde politico » et « Fundar » effectuent, entre autres, un contrôle de l'élaboration et de l'exécution du budget du Parlement.

Enfin, en France, on identifie deux organisations, plus récentes qu'en Amérique latine puisqu'elles naissent en 2010-2013 : « Regards citoyens » et « Démocratie ouverte»¹⁴. Elles travaillent au dialogue et à la collaboration entre le citoyen et les parlementaires.

- **Les acteurs non étatiques qui mènent un travail thématique :**

Au Mexique comme en Colombie, il s'agit d'organisations de femmes, d'organisations environnementales, de think tank sur la justice ou sur la santé ou plus généralement d'organisations de défense des droits humains qui suivent les projets de loi ou débats législatifs liés à leurs sujets. L'objectif de ces organisations

¹⁴ Cette initiative a fait l'objet d'une fiche de cas pour la France.

étant d'une part de faire entendre leur point de vue dans la rédaction des textes mais aussi d'obtenir et garantir un accès aux droits fondamentaux comme la santé, l'environnement, etc.

Dans la même lignée, en France, l'auteure évoque les grandes associations thématiques et professionnelles, « France Nature Environnement », « UFC Que Choisir ? » qui défendent respectivement l'environnement et les intérêts et les droits des consommateurs.

Au-delà de ces organisations professionnelles ou assimilées à des mouvements sociaux, il existe également au Mexique et en Colombie des organisations spécialisées sur le contrôle parlementaire.

Les études mexicaines et colombiennes insistent notamment sur la prolifération de ces organisations de la société civile qui mènent un travail de suivi général de l'activité parlementaire et sur leur professionnalisation. Pour le Mexique, Ana Joaquina Ruiz, fait remarquer que ce ne sont ni des organisations de base (au sens mouvement de paysans, d'ouvriers, etc.), ni des associations philanthropiques qui mènent ce travail. Il s'agit de « citoyens dont la profession est d'exercer une influence sur l'espace public via la participation citoyenne ». De son côté, l'équipe colombienne mentionne que ces organisations se sont consolidées à la fin des années 2000 et ont gagné leur légitimité grâce à leur capacité technique et leurs relations avec leurs pairs au niveau national et international. Comme le mentionne l'étude colombienne¹⁵, de nombreux échanges ont lieu entre organisations latino-américaines mais également entre organisations européennes et latino-américaines. On note également que ces organisations ont reçu un soutien important de la coopération internationale dans le cadre des processus d'accompagnement à la démocratisation.

Enfin, cette professionnalisation est également liée à l'incapacité des institutions publiques à satisfaire les besoins des populations et, dans certains cas, comme en Colombie, à l'absence totale de représentation de l'État dans certaines régions.

Cette « professionnalisation citoyenne » ou cette « citoyenneté professionnalisée » pose une question de fond : quelle est la capacité réelle de ces organisations citoyennes professionnalisées à représenter l'ensemble des

¹⁵ L'étude colombienne détaille le nom et le type d'alliance entre organisations.

citoyens ? Les études ne répondent pas en tant que tel mais donnent des éléments. D'abord, ces organisations sont, sans aucun doute, des relais des demandes citoyennes et ont un devoir de retour d'information de leur travail auprès des citoyens. Ensuite, elles peuvent stimuler la motivation des citoyens à s'engager avec ou auprès d'elles. Enfin, les nouvelles technologies peuvent aussi permettre une interaction plus directe entre les citoyens et les décideurs sans leur intermédiaire. En tous cas, la représentativité de ces organisations reste une question fondamentale.

Le cas français diffère des autres sur le type d'organisations, dans la mesure où d'une part les institutions publiques ont une trajectoire différente et ont exercé une présence plus forte et que d'autre part, les grandes associations et corps intermédiaires (syndicats, etc.) effectuaient ce travail. En effet, une multitude d'associations et syndicats réalisent un travail de suivi. Néanmoins, on note un nombre inférieur d'organisations « spécialisées » et/ou dont l'objet même est le suivi citoyen de l'action législative que dans les autres pays. Il n'en demeure pas moins qu'un rapprochement direct entre les citoyens et les parlementaires s'est fait ressentir ces 5 dernières années et que des organisations, certes encore bénévoles, naissent avec l'objectif d'une co-construction entre citoyens et pouvoirs publics dans la décision publique.

• **Les médias de communication :**

L'étude colombienne les qualifie de « multiplicateurs » des efforts de contrôle citoyen. Ils ont une fonction de formation de l'opinion publique mais deviennent également des agents de dénonciation et de contrôle des actions du gouvernement. Dans ce sens, ils constituent des partenaires essentiels des organisations de contrôle citoyen. Les chercheuses évoquent notamment « la relation symbiotique » qui s'effectue entre médias et organisations sociales pour avoir une incidence plus forte sur les institutions. À son tour, l'auteure mexicaine considère que les médias constituent des outils efficaces de suivi de l'action parlementaire et impulsent la transparence. En France, Lucie Anizon, constate une évolution dans l'utilisation des médias pour le contrôle citoyen. Les organisations thématiques auraient davantage tendance à utiliser les médias traditionnels et à faire ponctuellement des « buzz médiatiques » alors que les organisations généralistes de suivi de l'action parlementaire occuperaient de façon permanente les réseaux sociaux et nouvelles technologies de l'information.

Les médias de communication sont donc source d'information mais également relais des dénonciations ou interpellations faites par les organisations de contrôle. Les auteures des études mexicaine et française signalent néanmoins que le rôle des médias peut être contreproductif par exemple en s'occupant majoritairement de « scandales » qui font vendre ou en décidant ce qui vaut la peine ou non d'être publié.

L'usage des nouvelles technologies (blogs, sites portails, réseaux sociaux) est une des stratégies communes aux trois pays parmi de nombreuses que nous allons évoquer maintenant.

4. DES STRATÉGIES ET MÉCANISMES COMMUNS DE SUIVI ET DE CONTRÔLE

Nous notons de vraies similitudes entre les trois pays sur les modes et stratégies d'action. Détaillons ici les plus importantes.

La première stratégie choisie par les acteurs du contrôle citoyen est l'interpellation ou/et l'interlocution individuelle avec le ou les parlementaires concernés par le thème de contrôle. Les options sont variées : soit proposer au parlementaire des modifications/ajouts sur un texte législatif en débat et donc entrer dans une phase de négociation, soit proposer de mettre un thème précis à l'agenda, soit associer les parlementaires à une réflexion voire une méthode pour faire évoluer le fonctionnement général du Parlement. Les trois études considèrent que ces options sont efficaces pour changer les lois mais un peu moins pour améliorer la transparence de l'institution en général. Néanmoins, elles observent une certaine ouverture des parlementaires à s'engager dans ces démarches citoyennes, soit à des fins électorales, soit par conviction.

La seconde stratégie surtout mentionnée dans les cas français et colombien est le recours aux instances judiciaires. La fiche de cas française sur la lutte de l'Association Nationale de Défense des Victimes de l'Amiante (ANDEVA) fait état de l'appui et de l'accompagnement juridique que peuvent mener les organisations citoyennes sur un thème donné, dans ce cas sur l'indemnisation des victimes de l'amiante. En Colombie, certaines organisations optent pour un recours en justice plutôt que pour la voie de la concertation. En 2012, deux organisations de contrôle citoyen, la Misión de Observación Electoral (MOE) et De Justicia, ont demandé l'annulation de l'élection de l'actuel Secrétaire Général du Sénat de la République.

La troisième stratégie est de proposer des alliances. Elles peuvent être engagées avec le gouvernement afin d'avoir une incidence plus immédiate. Cela a été le cas, en Colombie, de l'opération « pilas con el voto » (votez bien) qui a été hébergée par l'Unité de Réception immédiate pour la Transparence électorale sur la page web du Ministère de l'Intérieur. Cette alliance société civile/gouvernement

a permis une meilleure information sur l'élection des députés et sénateurs mais également de réaliser un suivi sur les candidatures.

Dans le cas mexicain, et il s'agit là aussi d'une fiche de cas, a été mise en place l'Alliance pour un gouvernement ouvert. Des alliances peuvent également être constituées avec d'autres organisations au niveau national, régional ou mondial comme par exemple en Colombie, le « Groupe d'Intérêt sur la réforme Politique – GIREPO ».

La quatrième stratégie est d'organiser des événements, des réunions, des ateliers sur les thèmes de contrôle avec d'autres organisations de la société civile et des représentants du Parlement. D'une part, cela vise à informer le citoyen et d'autre part, donne de la visibilité à l'exercice.

Enfin, l'ultime stratégie et qui regroupe les 4 précédentes est l'utilisation des médias de communication mais également des nouvelles technologies comme une véritable vitrine, ou/et comme un relai des revendications et donc un moyen de pression. Notons en particulier la prolifération des portails, site web, blogs qui permettent aux citoyens d'agir directement. En Colombie, le Ministère des TICS affirme que 80% de la population utilise Internet et que 60% visite les réseaux sociaux.

Toutes ces stratégies ont un but commun, celui d'avoir une incidence sur un projet de loi/un thème législatif mais aussi d'améliorer le fonctionnement et la transparence du Parlement. Quels ont été les résultats ?

5. DES EFFETS INDÉNIABLES

Il est toujours difficile de mesurer les effets ou l'impact des exercices de contrôle citoyen. En effet, ils s'observent à court terme comme à long terme, ponctuellement ou structurellement. Les trois études en listent néanmoins quelques-uns.

Il y a d'abord un impact réel sur les lois c'est-à-dire sur leur création et existence mais également sur l'évolution du texte lui-même. Donnons quelques exemples de lois qui proviennent d'un contrôle citoyen : : la loi qui pénalise la discrimination en 2011 en Colombie, la loi du budget sur la notion de « genre » et en particulier sur l'accès aux soins pour les femmes au Mexique, la loi de sanction pour les bâtiments contenant de l'amiante en France. Sur les textes des trois lois mentionnées¹⁶, les organisations de citoyens ont pu obtenir des modifications. Par exemple, au Mexique les organisations de femme ont réussi à infléchir le budget prévu en faveur de l'accès aux soins.

Ensuite, ce travail citoyen, mais également le contexte de l'open data, obligent à une publication de l'information publique : ouverture des données sur les sites du parlement, déclarations patrimoniales des députés¹⁷. Notons que ce sur ce point, les effets sont plus limités en Amérique latine qu'en France.

On observe également un impact non négligeable sur la relation avec les députés, avec parfois des prémices de collaboration comme le démontre l'exemple de « Parlements et citoyens » en France avec une ouverture de quelques parlementaires aux propositions citoyennes. Néanmoins, dans les trois pays subsiste une certaine résistance des parlementaires qui répondent à des motivations diverses : crainte des lobbies, suspicion des élus quant à la capacité des citoyens à s'exprimer sur certains sujets, perte de pouvoir dans la prise de décision, etc.

¹⁶ Voir les études nationales, <<http://www.institut-gouvernance.org/es/dossiers/motcle-dossiers-71.html>>.

¹⁷ Au Mexique, l'organisation FUNDAR a déposé un recours en justice car les députés ne voulaient pas publier leurs déclarations.

Enfin, les effets sur les groupes de citoyens qui réalisent eux mêmes l'exercice sont intéressants. On constate une augmentation de la qualité de l'expertise et la capacité technique sur le plan national et international. Par ailleurs, les 3 études font état d'un impact sur les citoyens et leur motivation à participer et à s'engager sur ces problématiques notamment grâce aux plateformes web. Ces dernières proposent une « participation depuis chez soi », sans se déplacer ! Ce nouveau mode de participation impliquerait alors des citoyens qui autrement ne se seraient pas mobilisés.

Les études confirment alors que le rapport coût/bénéfice de l'exercice est très positif non seulement pour obtenir des résultats mais aussi pour impliquer les citoyens.

Nous vous invitons à consulter les trois études nationales.